

# PROCES VERBAL

## Séance du 18 septembre 2025

Début de séance : 20h30

Secrétaire de la séance : Aurélie BONNET

Ordre du jour :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 08/07/2025
- 3 – Délibération portant désignation du coordonnateur et de l'agent recenseur pour l'enquête 2026 du recensement de la population
- 4 – Projet de délibération portant sur la modification d'un élément substantiel du contrat de secrétaire de mairie
- 5 – Dossier parking
- 6 – Dossier camping
- 7- Proposition de création d'un groupe de travail sur les travaux de mise aux normes des jeux du plan d'eau
- 8 – Proposition de création d'un groupe de travail sur le réseau d'eau potable sur son amélioration et son évolution dans l'avenir
- 9 - Questions diverses

Délibérations du conseil :

2 - Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 08/07/2025 : à l'unanimité

3 – Délibération portant désignation du coordonnateur et de l'agent recenseur pour l'enquête 2026 du recensement de la population

Mme Martinez, Le Maire	Michel Vermande sera l'agent recenseur et Cathy Dufau la coordinatrice. Une formation aura lieu en janvier 2026. Le Centre de Gestion a été contacté afin de connaître la grille d'indemnisation de l'agent recenseur. Nous sommes en attente d'un retour.
Mme Bonnet, Conseillère	Cette rémunération est-elle prise en charge par la commune ?
Mme Martinez, Le Maire	La rémunération doit être prévue au budget et l'État verse une compensation.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la désignation du coordonnateur et de l'agent recenseur pour l'enquête 2026 du recensement de la population.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à la majorité de ses membres présents de désigner M. Michel Vermande agent recenseur et Mme Dufau coordinatrice.

Fait et délibéré à TAURIAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Catherine MARTINEZ

#### 4 – Projet de délibération portant sur la modification d'un élément substantiel du contrat de secrétaire de mairie

Mme Martinez, Le Maire	Afin de fidéliser et valoriser le travail des secrétaires de Mairie, celles-ci auront désormais à minima le grade de rédacteur.
---------------------------	---

#### 5 – Dossier parking

Mme Martinez, Le Maire	Les chasseurs souhaiteraient pouvoir bénéficier de la gratuité du parking pour les non-résidents de Tauriac.
M Rousseau, 2° adjoint	Il serait préférable, pour ne pas faire d'exception, de leur réserver des emplacements en dehors du parking. L'emplacement des poubelles, en face de l'entrée semble adapté. Une chaîne sera apposée pour leur réserver cet espace.
Mme Martinez, Le Maire	Du 15 juin au 15 septembre, l'horodateur a permis la collecte de 11 031 € par carte bancaire et 4 854 € en espèces soit une recette totale de 15 885 €.  Du 19 juin au 1 <sup>er</sup> septembre, 1482 forfaits post stationnement ont été validés. 240 d'entre eux ont été annulés. Environ 43 000 € sont en attente de versement vers la Commune.

#### 6 – Dossier camping

Mme Martinez, Le Maire	Le camping a généré un chiffre d'affaires de 21 908,05 € du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 août 2025. On ignore encore quelle sera la somme reversée à la commune, en principe les 2/3 de ce montant.
---------------------------	--

#### 7- Proposition de création d'un groupe de travail sur les travaux de mise aux normes des jeux du plan d'eau

Mme Martinez, Le Maire	Un groupe de travail pour réaliser la mise aux normes des jeux du plan d'eau doit être constitué. Il sera composé de Cathy Dufau, Jean-Pierre Manetta et Catherine Martinez.
---------------------------	--

8 – Proposition de création d'un groupe de travail sur le réseau d'eau potable sur son amélioration et son évolution dans l'avenir

Mme Martinez, Le Maire	Un groupe de travail « eau » afin de déterminer les priorités des travaux à effectuer sur le réseau doit être constitué. Il sera composé de Nicolas Calle, Laurent Rousseau et Thierry Oubreyrie. Parmi, les dossiers à suivre sur ce sujet figurent le remplacement des compteurs, la cartographie du réseau (bouches à clé, canalisations...). Une étude devra être faite pour déterminer si la commune a encore intérêt à rester autonome en matière de gestion de l'eau (perte de subvention) où à se raccrocher à une régie voisine.
---------------------------	---

9 - Questions diverses :

Mme Martinez, Le Maire	Fixation de la redevance d'occupation pour le stretching 275 € par an en 2023, 280 € en 2024. Il est proposé de fixer la redevance à 285 € pour 2025.
	L'exploitant des canoës n'a pas occupé son local cet été, faute d'eau en quantité suffisante sur le bras. La circulation de véhicules aux abords du plan d'eau pose souci, elle est formellement interdite en raison de la présence des jeux pour enfants. La Mairie va proposer un emplacement plus approprié à l'exploitant. La redevance d'occupation du local était de 347 € en 2023, 359 € en 2024. Il est proposé de fixer la redevance à 372,39 € pour 2025.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 octobre 2025.

Fin de séance : 00h30

La Secrétaire de séance,

Aurélie BONNET

Le Maire,



Catherine MARTINEZ